

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 15 mars 2024
N° CP-2024-2-5-1
N° applicatif 8513

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

SECTORISATION DES COLLÈGES - MODIFICATION DES SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES PUBLICS APPLICABLES À LA RENTRÉE 2024

Résumé : La politique éducative de la Collectivité européenne d'Alsace répond à la volonté de donner aux élèves et aux enseignants des conditions de travail performantes et adaptées aux évolutions de la société. Aux termes des dispositions du code de l'éducation, la Collectivité européenne d'Alsace est compétente pour arrêter les secteurs de recrutement des collèges. La modification de la sectorisation des collèges permet de réguler et équilibrer la démographie scolaire entre les établissements et contribue ainsi à garantir de bonnes conditions d'apprentissage.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider la modification des secteurs de recrutement des collèges Jacques Twinger à Strasbourg, du collège Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim, du collège Olympe de Gouges à Ingwiller ainsi que du collège du Bastberg à Bouxwiller.

I. Les enjeux autour de la sectorisation des collèges pour la Collectivité européenne d'Alsace

A. Une compétence partagée avec l'Éducation Nationale

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de la carte scolaire des collèges.

La définition des secteurs de recrutement des collèges permet à la Collectivité européenne d'Alsace de répartir de manière optimale les collégiens dans les 147 collèges publics en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économiques et sociaux et de capacité d'accueil des établissements.

L'affectation individuelle des collégiens relève, quant à elle, de la compétence exclusive du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN-Etat). Ce dernier peut, à la demande des parents, décider d'accorder une dérogation dans un autre collège situé en-dehors du secteur de recrutement, dans la limite des places disponibles.

B. Un suivi nécessaire de l'offre d'accueil, des effectifs et des projections

L'évolution de la démographie de l'Alsace et de ses territoires nécessite un suivi continu des capacités d'accueil et une anticipation des impacts sur les effectifs scolaires afin d'ajuster ou de réviser, en tant que de besoin, la sectorisation de ses collèges publics.

Des collèges seront intégralement restructurés ou créés à l'échelle alsacienne pour apporter des solutions aux secteurs sous tension.

C. Un travail partenarial et en relation avec les acteurs de terrains autour des propositions d'évolution de la sectorisation envisagées

Dans l'attente de la mise en service progressive des nouveaux collèges inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement, des mesures de modifications partielles de la carte scolaire sont nécessaires afin de traiter les situations des collèges dont les capacités d'accueil sont sous tension à la rentrée scolaire 2024.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la situation des collèges Twinger et Hans Arp est particulièrement sous surveillance au regard de la progression constante des effectifs.

Des réunions de travail et de concertation ont eu lieu avec les chefs d'établissements, les Directeurs d'école concernés, les représentants de parents d'élèves et l'Inspection Académique durant l'année 2023 et début 2024 pour identifier les hypothèses d'évolutions pour la rentrée 2024

II. Les propositions de secteur de recrutement envisagés pour la rentrée 2024

A. Proposition de modification des secteurs de recrutement des collèges Jacques Twinger à Strasbourg et Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim

Le collège Jacques Twinger peut accueillir jusqu'à 700 élèves. C'est un collège classé en réseau d'éducation prioritaire qui regroupe des élèves provenant des écoles primaires : Gustave Stoskopf, Hohberg et Marcelle Cahn.

Les projections démographiques prévoient un effectif de plus de 900 élèves dans ce collège en 2027 si la situation reste inchangée.

Des solutions immédiates doivent être mobilisées pour répondre aux tensions de la carte scolaire sur l'ouest de Strasbourg dans l'attente de l'ouverture du futur collège rue Jean Mentelin à Strasbourg.

Le secteur du collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim jouxte celui du collège Jacques Twinger. Il bénéficie actuellement d'un programme de reconstruction. A la rentrée 2024, le collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim verra ainsi sa capacité d'accueil augmentée de 200 places, en réponse à la progression des effectifs constante à laquelle doivent faire face les collèges de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ainsi, les études conduites par la Collectivité européenne d'Alsace pour identifier le meilleur scénario pour stabiliser les effectifs du collège Jacques Twinger à court terme, concluent à l'opportunité de proposer aux élèves habitant sur le secteur de l'école primaire Marcelle Cahn (quartier des Poteries) d'être rattachés au collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim au lieu de se rendre au collège Jaques Twinger comme c'est le cas actuellement.

Cette proposition entérine une tendance déjà observée de demandes de dérogations des familles permettant à des élèves du quartier des Poteries d'être scolarisés au collège d'Eckbolsheim. Elle offre également des facilités de déplacement grâce au bus 45 qui reliera à partir de la rentrée scolaire 2024 le quartier des Poteries au collège d'Eckbolsheim avant de poursuivre vers Lingolsheim.

Cette proposition conduirait 45 élèves en provenance du quartier des Poteries à rejoindre le collège Krafft d'Eckbolsheim à la rentrée 2024. 194 élèves des Poteries seraient concernés jusqu'en 2027.

Cette proposition permettrait au collège Jacques Twinger de maintenir ses effectifs en dessous de sa capacité maximale de 700 élèves. Le Collège Katia et Maurice Krafft verrait ses effectifs augmenter progressivement pour atteindre sa limite capacitaire en 2027. La situation de ce collège pourra être réévaluée à ce moment-là dans le cadre de la refonte de la carte scolaire du futur collège de la rue Mentelin.

Il est proposé de rattacher la totalité des rues du secteur de l'école Cahn au collège Krafft d'Eckbolsheim y compris certaines rues rattachées (listées dans l'annexe 1) actuellement au collège Erasme mais où il n'y a pas d'élève domiciliés.

B. La situation de la commune de Erckartswiller (Canton d'Ingwiller) - Proposition de modification des secteurs de recrutement des collèges du Bastberg à Bouxwiller et Olympe de Gouges à Ingwiller

Les enfants de la commune d'Erckartswiller sont scolarisés à l'école d'Ingwiller à travers un regroupement pédagogique concentré comprenant également la commune de Sparsbach et depuis la rentrée scolaire 2023 la commune de Weinbourg.

A l'entrée en 6ème, les jeunes d'Erckartswiller poursuivent leur scolarité au collège de Bouxwiller alors que les enfants des autres communes rattachées à l'école d'Ingwiller poursuivent au collège d'Ingwiller. Par souci de continuité pédagogique et relationnelle, la commune souhaite une modification de la sectorisation des collèges afin de permettre aux élèves habitant Erckartswiller d'effectuer toute leur scolarité à Ingwiller, de la maternelle au collège. Cette demande a été transmise à la Collectivité européenne d'Alsace en date du 12 décembre 2023.

Actuellement 11 élèves habitent la commune d'Erckartswiller et sont scolarisés à l'école d'Ingwiller. 5 d'entre eux sont inscrits en section bilingue, section proposée uniquement au collège d'Ingwiller. Parmi les 11 élèves de la commune, 3 sont en CM2 et rejoindront leur collège de secteur à la rentrée 2024.

La commune, le Directeur académique et les principaux des collèges ayant émis des avis favorables à cette modification, il est proposé d'inclure la commune d'Erckartswiller dans le secteur de recrutement du collège d'Ingwiller à la rentrée 2024 (cf carte en annexe 2).

La mesure concernera 3 élèves à la rentrée 2024 et 8 élèves entre 2024 et 2027.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la modification de la sectorisation entre le collège Jacques Twinger à Strasbourg et le collège Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim en rattachant les élèves habitant sur le secteur de l'école primaire Marcelle Cahn à Strasbourg au collège Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim à partir de la rentrée 2024, conformément à l'annexe 1 jointe au présent rapport,

- d'approuver la modification de la sectorisation entre le collège du Bastberg à Bouxwiller et le collège Olympe de Gouges à Ingwiller en rattachant les élèves habitant la commune d'Erckartswiller au collège d' Olympe de Gouges à Ingwiller à partir de la rentrée 2024, conformément à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.